



Le Locle, décembre 2016

Information sur les tiques à l'attention des parents

Madame, Monsieur,

Certaines activités scolaires ont lieu en forêt. Ceci est excellent pour le développement de votre enfant. Il existe par contre parfois un risque de piqûre par des tiques.

Voici quelques renseignements qui peuvent vous être utiles :

Avant une activité en forêt :

- Mettre des habits longs et clairs et des chaussures fermées. Mettre le bas des pantalons dans les chaussettes.
- Éventuellement vaporiser les habits et parties du corps pouvant être en contact avec la végétation avec un spray répulsif anti-tique.

Après l'activité :

- Prendre une douche et bien se frotter.
- Contrôler la peau (en particulier derrière les genoux, dans les plis, les aisselles ou les aines). Ne pas oublier le cuir chevelu chez les enfants.

En cas de piqûre de tique :

- Enlever la tique le plus rapidement possible afin de réduire le risque de transmission d'infection. Pour une tique attachée durant moins de 24 heures, le risque de transmission d'agents infectieux est très fortement réduit, voire nul. Le risque augmente avec le temps. Les risques de transmission ne sont pas augmentés si les pièces buccales restent dans la peau.
 - o Prendre une pince à pointes fines ou une pince à tique (disponible en pharmacie).
 - o Saisir la tique au plus près de la peau.
 - o Exercer une traction rectiligne, lente et continue jusqu'à ce que la tique se détache.
 - o Ne pas utiliser de produits tels que benzine, huile, produit pour les ongles, etc... Cela fait régurgiter les tiques et augmente le risque d'infection.
- Désinfecter le point de piqûre.
- Noter la date de la piqûre.
- Surveiller le point de piqûre durant les 4 semaines suivantes.
- Consulter un médecin s'il apparaît dans le mois suivant une rougeur locale ou des symptômes grippaux (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires).

Voici encore des sources utiles d'information :

- Site du service cantonal de la santé publique du Canton de Neuchâtel (<http://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/maladies-vaccinations/Pages/tiques.aspx>), et en particulier le flyer "Tique et maladies transmises".
- Émission A Bon Entendeur de la TSR du 26 mai 2015 (visible sur le net).
- Application Tique (Zecke) pour iPhone et Android.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Service Promotion Santé Jeunesse